



Compte-Rendu du Comité Technique Local du 20 mars 2018

<http://cgt.drifp59.free.fr>

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques

Ce Comité Technique Local se tient évidemment dans un contexte politique très tendu. En effet, le Comité interministériel de la transformation publique va se traduire par des mesures contre les agents, le statut et le service public.

Les pistes gouvernementales mises en avant lors de la conférence de presse du 1er février confirment malheureusement les craintes déjà exprimées par les organisations syndicales.

Après le nouveau gel de la valeur du point, la mise en place du jour de carence, les perspectives annoncées de 120 000 suppressions d'emplois supplémentaires, la privatisation, l'externalisation ou l'abandon pur et simple des missions publiques, cette nouvelle attaque frontale est insupportable et inacceptable.

Pour la DGFIP en particulier, s'il est trop tôt aujourd'hui pour avoir des certitudes, les éléments apportés par le Directeur Général lors des derniers Comités Techniques de réseau et lors de l'audience du 9 mars dernier, sur les réflexions en cours, ne peuvent que faire froid dans le dos.

Tous les sujets sont désormais ouverts et toute la DGFIP peut être saccagée

Aucun métier, aucune structure, aucun territoire n'est à l'abri !

Si le Directeur Général n'est pas entré dans le détail de chacun des chantiers, aucun doute n'est possible sur le fait qu'ils émanent de la volonté du gouvernement d'en finir avec la DGFIP... et d'y sacrifier l'avenir des agents !

Quelques exemples d'annonces qui sont dans l'air du temps :

- Les paiements en liquide seront transférés à la Poste, puis d'autres tâches, notamment avec le développement des maisons de service au public.
- Une entreprise privée prendra des appels téléphoniques pour la mise en place du PAS.
- L'architecture du recouvrement et son réseau « seront repensés ».
- Les contrôles seront allégés (pour la dépense publique comme pour les entreprises).
- La cible pour les SPF est d'un par département.
- Les SIP sont sur la sellette avec le PAS, tout comme le cadastre en lien avec l'IGN.
- Les agences comptables au sein des collectivités territoriales et les services facturiers seront généralisés (la séparation ordonnateur/comptable serait obsolète !).
- Les fermetures des sites se poursuivent (SIE compris).
- La gestion des RH passerait sous la responsabilité des préfets... jusqu'à la liquidation de la DGFIP en tant qu'administration centrale à réseau déconcentré.
- Les exigences sont pourtant toujours plus importantes en termes de qualité et de quantité du service public. Les récents conflits sociaux dans les prisons ou les EHPAD démontrent l'importance du service public et des agents qui y travaillent.

La DGFIP est au cœur de l'appareil d'État de par ses missions fiscales, comptables et financières. L'affaiblir, c'est entraver toute la bonne marche du service public.

Et « en même temps », en prévoyant, un plan de départs volontaires inédit pour les fonctionnaires et un élargissement significatif du recours à l'emploi non titulaire, alors même que 20% des salariés de la Fonction Publique, soit environ un million de personnes, sont déjà des contractuels, le gouvernement veut démanteler le statut général des fonctionnaires et accroître de façon indigne la précarité.

Finis la fonction publique de carrière, place à l'emploi public « kleenex » :

Quand on n'a plus besoin de vous dehors !

Le ministre Darmanin conjugue les suppressions d'emplois avec le développement des départs volontaires, pour remplacer des emplois publics par des CDD ! Les agents contractuels à la DGFIP connaissent déjà cette réalité avec des CDD de 3 ans renouvelés une seule fois.

Moins d'emploi avec moins de reconnaissance des qualifications : objectif écœurer les agents

Jamais les conditions de travail des agents n'ont été aussi dégradées, la perte du sens du travail aussi profonde. Alors que la conscience professionnelle des agents est réelle, le sentiment de ne plus arriver à maintenir la qualité du service public s'étend !

Pour finir de démotiver les agents et les convaincre d'accepter de s'orienter vers la sortie, rien n'est épargné : gel du point d'indice, rémunération au « mérite », limitation des concours, baisse des recrutements et voici qu'arrive la fin du Plan Ministériel de Qualification (PQM).

Entre 2012 et 2015, le PQM avait déjà été divisé par 6. En 2016 et 2017, le PQM a connu une diminution brutale du nombre de transformations de postes de C en B et de B en A.

Celui pour 2018 au ministère vient de sortir : il s'élèverait à zéro !

Demain c'est le miroir aux alouettes : un plan de départs volontaires moyennant indemnités.

Le montant de celle-ci est de 700 Millions d'euros pour 2018.

L'ordre du jour de ce CTL pourrait presque paraître anachronique vu les projets annoncés pour notre administration ;

Par exemple, un point sur l'accueil au moment où a lieu une campagne de presse savamment orchestrée et sans démenti de la direction générale pour annoncer que les facteurs pourraient assurer une aide à la déclaration sur le revenu moyennant 50 euros.

Après avoir voulu éloigner le contribuable du guichet, l'avoir désintoxiqué pour utiliser les gros mots, on essaie même plus au sein de la DGFIP de trouver un dispositif pour aider ceux qui ont le plus de difficultés. On est loin du partenariat présenté par le DG : cela ressemble bien plus à l'abandon d'une mission.

Sur le contrôle fiscal : la note DG du 5 décembre 2017, revisite tous les indicateurs en modifiant la mission et entend augmenter les objectifs individuels des vérificatrices et vérificateurs (de 13 à 15 et plus).

La DG lance le "suivi de compétence" quinquennal avec un "grand jury" dans les services centraux et dans toutes les brigades de vérifications.

C'est l'application, à la DGFIP, de la remise en cause du sens même de la mission de contrôle exercée par la puissance publique. Toutes les administrations exerçant des missions de contrôle (Douane, DGCCRF, Travail, DGFIP...) subissent la baisse des moyens matériels et humains, les réorganisations des services et la refonte des objectifs assignés au contrôle.

La mission de contrôle n'est plus conçue comme étant au service des citoyens et de l'intérêt général mais au service des contrôlés. Pour la DGFIP, il s'agit : d'être au service des entreprises, ce que consacre le projet de loi sur le droit à l'erreur, et d'être à l'unisson des décisions gouvernementales d'allégement de la fiscalité des plus fortunés.

C'est un véritable bouleversement de la mission de contrôle fiscal et de ses structures dédiées qui se prépare avec des suppressions d'emplois, des suppressions et/ou restructurations de services, l'intensification des travaux des acteurs du contrôle fiscal et la remise en cause des droits et garanties individuels et collectifs.

Voilà ce que dit la note du 5 décembre et... ce qu'elle ne dit pas :

- Le **contrôle fiscal externe** baisse de «52 429 affaires en 2006 à 48 871 en 2016», soit 3139 affaires en moins en 10 ans, une **baisse de 6,8%**! En 2015 le **nombre d'opérations** était de 50 168, soit une **baisse de -2,6 %** en une seule année en raison notamment des suppressions d'emplois de vérificateurs. C'est 1 297 affaires en moins entre 2015 et 2016 soit l'équivalent des opérations de contrôle fiscal du département des Hauts de Seine.
- Le **CSP** des particuliers, lui, **baisse de 22%** entre 2010 et 2016. 22 % ! C'est l'effet conjugué de la mise en place des SIP qui a conduit à une baisse du contrôle sur pièces (comme d'ailleurs du recouvrement) et de la réduction drastique des effectifs depuis 2010 ! Le contrôle des infra-DFE est de fait quasi abandonné et celui des DFE a été conduit avec des effectifs sous dimensionnés obligeant certaines directions à préconiser des contrôles « allégés » pour tenir le contrat triennal.

A l'inverse de la volonté gouvernementale et du DG, la CGT Finances Publiques revendique pour les finances publiques et ses services de contrôle des moyens humains, techniques et budgétaires.

- ✓ Cela passe par la réimplantation des emplois et des services supprimés, le rétablissement à 8 vérificateurs dans les brigades des DDFIP/DRFIP.
- ✓ Cela passe par le remboursement de tous les frais de déplacements.
- ✓ Cela passe par la mise à disposition d'outils et d'applications performantes pour assurer une programmation et des contrôles de qualité.

La CGT Finances Publiques revendique une véritable ambition politique pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscale.

Nous interviendrons sur tous les autres points à l'ordre du jour et notamment sur le déroulement de la prochaine campagne IR tant elle est source d'inquiétudes pour tous les collègues.

En réponse aux déclarations liminaires, le DRFIP a précisé sur le contexte national que les éléments amenés dans les déclarations liminaires, étaient des réflexions en cours et que la concertation aurait lieu en avril/mai.

Le Directeur a reconnu un contexte effectivement difficile.

Sur le devenir de la cité administrative : la DRFIP a indiqué ne pas avoir connaissance de la décision du préfet, a rappelé le calendrier de décisions et qu'il existe toujours deux options.

ORDRE DU JOUR :

1 Approbation des PV des CTL des 7 et 15 novembre 2017

2 Présentation du budget 2018 de la DRFIP

	2015	2016	2017	2018	Evolution CP 2017/2018
	CP	CP	CP	CP	
Dotation de 1^{er} niveau	14 787 229	13 880 631	13 355 280	13 979 191	4,67
Dont Part Locaux	7 726 774	6 226 479	6 005 433	6 251 438	4,10
Dont Part Agents	6 672 530	7 156 352	6 786 102	7 152 647	5,40
Dont arbitrage DDG	-46 278	0	0	0	
Dont Centre Concours de Lille (1)	68 462	45 000	45 717	45 000	-1,57
Dont CEL	280 893	357 800	406 112	410 140	0,99
Dont STC	84 848	95 000	111 916	119 966	7,19
Refacturation anticipée des fluides	-880 252	-781 781	-787 892	-848 355	7,67
Dotation nette 1^{er} Niveau	13 906 977	13 098 850	12 567 388	13 130 836	4,48

(1) service ENFIP budgétairement rattaché à la DRFIP 59

Pour la direction, une présentation très positive :

- toutes les factures de fonctionnement 2017 dont celles d'affranchissement ou de loyers ont été réglées,
- poursuite de l'effort de renouvellement des équipements et matériels informatiques,
- hausse de la Dotation Globales de Fonctionnement 2018 (+5,4 % pour la part agents)

Pour la CGT, cette hausse ne cache toutefois pas la baisse successive et conséquente (-25%) de cette DGF ces dernières années, et qui ne comble pas les besoins des collègues pour améliorer leurs conditions de vie au travail et exercer correctement leurs missions.

L'affranchissement, grand classique des axes d'effort de la Direction, notamment à travers la promotion de clic-ESI ! Mais au lieu de faire imprimer et faire ré-acheminer tous les courriers depuis l'autre bout de la France, ne serait-il pas judicieux de revoir les procédures, notamment celles nécessitant des envois en accusé réception. Ce qui serait davantage conforme à la transition écologique prônée par le gouvernement et nécessaire à notre époque !



Concernant l'entretien et le nettoyage des locaux, la CGT revendique le recrutement d'emplois de titulaires sur ces missions, d'autant que dans le cadre du contrat avec le prestataire privé, la Direction n'a pas droit de regard sur le volume horaire des employés, ceux-ci ayant pour autant une obligation de résultat.

3 Accueil du public dans les services : projet de plan d'action départemental

Un groupe de travail s'est réuni à 3 reprises, comprenant divers intervenants et une 15aine de collègues en charge de la mission d'accueil (ces collègues viennent principalement du lillois pour maîtriser les dépenses de transport).

Un catalogue de préconisations et de supports va être mis en ligne sur Ulysse avec un plan d'actions.

Un comité d'usagers se tiendra le 29 mars pour améliorer la communication externe.

Mais pour la CGT, comme d'habitude, si les intentions sont louables, les vrais sujets ont été éludés :

- quels sont les moyens humains et financiers pour assurer dans les meilleures conditions cette mission d'accueil qui « figure parmi les priorités retenues par le pôle gestion fiscale pour 2018 » ? sans nul doute les collègues au GT auront-ils poser la question !

-à la demande de la CGT de suspension du dispositif PRV pendant la campagne IR, la Direction répond que l'enjeu de la PRV est que l'utilisateur ne vienne pas, que donc il n'y aura pas d'utilisateurs qui doubleront les files d'attente pour cause de rendez-vous, mais la Direction se veut rassurante en octroyant au chef de service le droit de réduire ce dispositif.



Selon la direction, la fermeture hebdomadaire de l'accueil serait une attente des collègues ! Il est entendu que si la Direction ferme toute discussion sur les moyens ...

La Direction a accepté la proposition du préfet et du président du conseil général de signer le schéma départemental d'accueil du public, l'objet de cette convention est d'assurer la présence des services publics sur tout le territoire et l'accès au numérique aux personnes défavorisées. Autrement dit les Maisons de Service au Public, si longtemps rejetées par la Direction vont voir le jour. La CGT a interrogé la DRFIP sur les conséquences concrètes pour notre administration ; en réponse, le DRFIP affirme qu'il ne s'est engagé que sur le volet formation à ce stade.

4 Choix des indicateurs complémentaires du TBVS rénové

Le Tableau de Bord de Veille Sociale regroupe désormais 10 indicateurs tels le taux de couverture des effectifs, le nombre de jours mis en CET, le taux d'absentéisme pour maladie, etc ***Pour la CGT, quand l'outil de mesure montre des difficultés, on change l'outil. Ce TBVS est un constat, encore faut-il que cet outil de pilotage débouche sur des actions, ce qui n'a pas été réellement le cas ces dernières années.***

La CGT a redemandé de connaître les résultats des mouvements de grève par service : refus de la direction.

5 Présentation de la campagne IR 2018

Dates butoir : 17 mai pour les déclarations papier, 5 juin pour les déclarations en ligne

La poursuite de la généralisation progressive de l'obligation de déclarer en ligne : en 2018 l'obligation de déclarer en ligne concerne l'ensemble des foyers fiscaux dont le RFR dépasse 15 000 €.

Pour la CGT, c'est une double campagne qui s'annonce, celle déclarative et celle qui concernera toutes les interrogations liées au PAS ; donc, non, ça ne s'inscrit pas, comme le martèle la Direction, dans la continuité des campagnes précédentes et ce, sans compter des moyens d'ores et déjà insuffisants ! La CGT est très inquiète de la situation.

Les agents des CIS et CC seront mobilisés sur les questions des usagers relatives à la mise en place du PAS. Les appels et courriels actuellement pris en charge par les agents de ces plateformes d'appels ont donc vocation à être de nouveau assurés par les services locaux, donc remise en place des plateaux téléphoniques dans les SIP

Pour la CGT, c'est retour vers le futur, mais avec des dizaines d'emplois en moins !!!

Les services de contrôle (PCE, PCR, brigade...) seront sollicités pour la tenue des plateaux téléphoniques.

Sur la campagne de saisie, des rumeurs circulent sur la délocalisation de la taxation des 2042 du SIP d'Avesnes sur tout le département. La DRFIP a confirmé ces réflexions au vu de la situation sur le SIP d'Avesnes. **La CGT a indiqué qu'aucun SIP n'était en capacité d'absorber la moindre charge supplémentaire, bien au contraire.**



6 Orientations du contrôle fiscal

Le responsable du pôle fiscal a décliné la note DG du 5 décembre, modifiant les indicateurs, fixant les nouvelles orientations du contrôle fiscal.

En matière de Contrôle Fiscal externe (CFE), les objectifs seront en hausse ; La direction indique qu'il faut maintenant raisonner en point d'impact, avec de nouvelles procédures sensées être moins chronophage : examen de comptabilité du bureau, contrôle sur pièces suite à 3909, examen sur place des remboursements de crédit TVA... ces contrôles « allégés » devront représenter 30 % des affaires rendues en 2018.



La CGT est sceptique sur ses engagements de contrôles allégés en nombre important et a demandé un bilan et le nombre d'ECB réalisé en 2017 dans le Nord. Pas réponse.

En réalité, les modifications sont considérables dans l'exercice des missions, le tout dans un contexte de suppressions d'emplois dans la sphère du contrôle fiscal (point que semblait découvrir le responsable de la filière fiscale). Comme les résultats des années précédentes étaient en baisse (cf déclaration liminaire ci-dessus), la DG les modifie.

La CGT a interrogé la direction sur le devenir du traitement des dossiers DFE par les PCR : pour la direction, il n'y a plus d'obligation triennale (fin du contrôle systématique).

7 Point sur les demandes formulées lors des précédents CTL

8 Questions diverses



- **Jour de carence** : la CGT conteste sa mise en œuvre, il s'agit d'une mesure injuste et inefficace. Elle demande toutefois que les prélèvements effectués à compter de juillet ne se fasse pas en une fois au mois de juillet. La Direction appliquera les recommandations de la directive fonction publique de manière systématique pour tous les collègues, concernant l'étalement des retenues sur salaires : pour les mois de janvier à juin les retenues se feront à compter de juillet au même rythme.

- **Service d'Appui au Réseau (SAR)** : la CGT a réinterrogé la DRIFP sur le devenir du SAR : d'abord limité à la dépense classique, puis étendu aux marchés le SAR s'occupera également du contrôle hiérarchisé de la paye a posteriori. En terme d'emplois, le SAR continuera d'avoir recours à l'échelon de renfort. Il y a eu des modifications des postes concernés.

- **Aménagement des Structures et du Réseau (ASR)** : malgré la demande de la CGT, la Direction prévoit de révéler son projet fin mars, début avril.

- **Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPPV)**, dispositif remplaçant les ZUS, la CGT demande à la Direction de contacter chaque collègue concernés, notamment pour ceux entrant dans le dispositif cette année.